

BP 2023

# BUDGET PRIMITIF 2023

Note de Présentation



# SOMMAIRE

<b>I. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE .....</b>	<b>2</b>
<b>A. INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
<b>B. PREVISIONS GENERALES.....</b>	<b>2</b>
<b>C. ÉVOLUTION DE LA POPULATION COMMUNALE.....</b>	<b>2</b>
<b>II. PRIORITÉS DU BUDGET.....</b>	<b>3</b>
<b>A. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>3</b>
1. POUR LES DEPENSES.....	3
2. POUR LES RECETTES.....	5
<b>B. EN SECTION D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>6</b>
1. POUR LES DEPENSES.....	6
2. POUR LES RECETTES.....	7
<b>III. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN CHIFFRES .....</b>	<b>8</b>
<b>A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>8</b>
<b>B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>9</b>
<b>C. DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>10</b>
<b>D. RECETTES D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>12</b>
<b>IV. MONTANT DU BUDGET CONSOLIDÉ .....</b>	<b>12</b>
<b>V. CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS ET LE CAS ÉCHÉANT DE FONCTIONNEMENT PLURIANNUELS.....</b>	<b>13</b>
<b>VI. LES RATIOS .....</b>	<b>13</b>
<b>A. NIVEAU DES EPARGNES BRUTE ET NETTE .....</b>	<b>13</b>
<b>B. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE.....</b>	<b>14</b>
<b>C. CAPACITE DE DESENDETTEMENT .....</b>	<b>14</b>
<b>D. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION .....</b>	<b>15</b>
<b>E. PRINCIPAUX RATIOS.....</b>	<b>15</b>
<b>F. EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL.....</b>	<b>16</b>

# I. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

---

## A. Introduction

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales, « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Pour mémoire, le budget de la commune est pour la 1<sup>ère</sup> fois réalisé sur la base de la maquette budgétaire de la M57. Antérieurement, la maquette budgétaire était le plan M14.

De ce fait, certains articles ou certaines règles comptables sont modifiés (cf. le Règlement Budgétaire et Financier de la commune)

## B. Prévisions générales

C'est dans un environnement incertain qu'a été construit ce budget primitif 2023. En effet, la crise sanitaire est tout juste terminée que les tensions internationales viennent impacter fortement tous les postes de dépenses.

Le taux d'inflation prévisionnel en France est établi à + 4,2 % en 2023 (contre 5.3% en 2022). La facture énergétique de la collectivité pourrait très largement augmenter malgré la mise en œuvre de travaux de réhabilitation énergétique et une demande de sobriété de tous les acteurs occupant les locaux communaux. Le dégel du point d'indice, intervenu en juillet 2022, pèsera sur une année pleine. Les taux d'intérêts connaissent un rebond rapide qui pourra pénaliser le financement d'investissement.

Sur le volet recette, la commune ne dispose pas de marges de manœuvre importante. La dynamique des bases d'imposition résulte essentiellement de la revalorisation forfaitaire et les récentes réformes fiscales ont engendré une perte du pouvoir sur les taux pour l'exécutif local.

Pour les dotations de l'Etat, elles sont déconnectées de la dynamique des dépenses de gestion, elles ne seront pas, pour la commune, à un niveau financier supérieur aux années précédentes. Enfin, la flambée du coût des matières premières et des matériaux de construction place la commune, mais aussi toutes les collectivités, face à des hausses de prix importantes pour tous les projets d'investissement à venir.

## C. Évolution de la population communale

La population communale prise en compte dans le document est la « population DGF » (pop. INSEE + résidences secondaires). Elle est de 8 338 habitants en 2022.

## II. PRIORITÉS DU BUDGET

---

En 2023, la Commune continuera d'avancer sur les grands projets qui constitueront des réalisations marquantes du mandat : les études sur la restauration du pont suspendu, la finalisation de la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle en centre-ville, mais aussi, malheureusement, la démolition et la reconstruction d'une partie de l'Ecole maternelle Plaisance.

La politique d'amélioration et de modernisation des équipements communaux, des voiries, sera prolongée : Réhabilitation de la rue Tarif, achat de cabinet médical pour l'aménagement des services techniques, réhabilitation de chaudières, ...

Au même titre que l'année 2022, la rénovation énergétique des bâtiments municipaux constituera également un chantier pour 2023 mais aussi pour les prochaines années.

Enfin, la dynamique de maîtrise des dépenses courantes sera prolongée, afin de conserver des capacités importantes en matière d'investissement pour les années futures.

### A. En section de fonctionnement

#### 1. Pour les dépenses

Les charges à caractère général seront calculées comme chaque année sur la base d'une orientation générale qui consiste à continuer de rechercher des économies dans le fonctionnement au quotidien de la collectivité.

Pour 2023, il est proposé une augmentation de 5,4% par rapport au budget primitif de 2022.

Il est important de prendre en compte les augmentations des énergies – entre 7 et 11% - (électricité, gaz, carburant) mais aussi l'inflation des prix en règles générales qui s'annoncent très importantes pour cette année à venir.

Dans les éléments à noter en 2023, il faut prendre en compte :

Le renouvellement des contrats de télécommunication (téléphonie et matériels) pour initier un nouveau marché et réduire les dépenses.

Dans la notion d'économie, les services ont travaillé et vont continuer à travailler sur le regroupement des contrats de maintenance, d'achat de denrées pour la cantine afin de pouvoir faire jouer la concurrence et négocier au plus bas les prix tout en gardant la qualité des produits.

Un programme pluriannuel a été créé par le service culturel afin de pouvoir lisser les dépenses et ainsi pouvoir continuer à proposer tout au long de l'année des activités culturelles diversifiées tout en réalisant certaines économies. Ainsi Tonnay fête sa Charente n'aura pas lieu cette année et sera dorénavant organiser tous les 2 ans. Une manifestation plus modeste sera organisée en lieu et place. Les autres manifestations sont pérennisées (Saison culturelle, Jeudis Ô Quais, fête de la ruralité).

Le service enfance/scolaire se verra doté d'un logiciel métier afin de maintenir la volonté de la commune de « professionnaliser » ses services.

Les subventions aux associations et au CCAS (chapitre « *autres charges de gestion courante* ») sont prévues en hausse du fait principalement de la volonté de continuer de soutenir le tissu associatif, mais aussi le CCAS.

Un programme d'élagage des haies hautes et depuis 2021 prévues tous les 2 ans. 2023 verra donc une nouvelle campagne d'élagage sur le territoire communal.

Une augmentation des frais de formation, afin de mettre à jour les formations obligatoires des agents (CACES, SST, ...) mais aussi mettre à niveau ou tout simplement apprendre l'utilisation des logiciels métiers dont la commune est ou sera dotée.

A noter également, l'intégration probable du centre Richard dans la gestion des bâtiments communaux de la commune après la réalisation d'un bail emphytéotique avec le CCAS.

Les charges de personnel seront malheureusement en hausse pour 2023 pour des raisons réglementaires mais aussi organisationnelles par rapport au fonctionnement des services.

Ainsi pour 2023, il faut prendre en compte, au niveau réglementaire :

- La hausse mécanique du SMIC au 1er janvier 2023 prévue à + 1,8 % (contre + 0,9 % au 1er janvier 2022).
- L'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique à 3,5 % qui a eu lieu au 1er juillet 2022. Le dernier dégel du point d'indice datait de 2017.
- Les revalorisations indiciaires des premiers échelons de catégories C (janvier 2022) et des catégories B (en septembre 2022).
- La reconduction de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) en faveur des agents territoriaux dont le traitement indiciaire ne progresse pas suffisamment au regard de l'inflation, en l'absence de nouvelles mesures de revalorisation salariale.

Concernant l'évolution de l'organigramme de la collectivité, 2 postes avaient été actés en 2022 et n'ont pu être débloqués. Il est donc proposé de les maintenir au budget 2023.

De même, suite à la demande des services de l'Etat et afin de diminuer la forte tension sur les demandes de titres sécurisés (passeports et cartes nationales d'identité), un poste sera à créer pour pouvoir accueillir une station de traitement des titres sécurisés. Une dotation est prévue pour venir compenser les coûts résultants du fonctionnement de ces stations. Dotation qui va être renforcée par la loi des finances 2023.

Aussi, les charges de personnel seront revues à la hausse de 10,7% (environ 350 000€) sur le budget 2023.

Le chapitre autres charges concerne principalement le prélèvement au titre de la loi SRU.

Pour rappel, l'Etat ayant notifié fin 2020 : d'une part, le relèvement du taux de logements sociaux sur l'agglomération rochefortaise de 20 à 25% pour les communes soumises à la loi SRU ; et d'autre part, le carencement pour la Commune de Tonnay-Charente à hauteur de 1,5 fois le montant du prélèvement 2020, le montant du prélèvement pour les trois prochains exercices budgétaires devrait être compris entre 200 000€ et 250 000€/an.

A ce jour, l'Etat n'a pas encore notifié ce montant pour 2023, mais, pour mémoire, le carencement de 2021 s'élevait à 227 542€. Toutefois, pour 2022, ce montant a été réduit du fait de la

valorisation (dépenses déductibles) de la mise à disposition de terrains communaux en faveur de la construction de logements aidés. Celui-ci s'est élevé à 106 188€.

Les autres charges de gestion courante seront en baisse (-13%) par rapport à 2022. Un effort important a été fait au titre des subventions aux associations. Le CCAS voit sa dotation augmenter pour venir compenser la hausse des frais de personnel dû à la revalorisation du point d'indice mais aussi la prise en compte de la prime SEGUR.

Les charges financières vont continuer de diminuer (-9,2%) puisque la commune continue à se désendetter au fur et à mesure des années.

## **2. Pour les recettes**

Les dotations de l'Etat devraient rester globalement stables en 2023, conformément au projet de loi de finances 2023.

Les bases locatives, pour la taxe d'habitation (pour les résidences secondaires) et la taxe foncière, continueront de progresser (prévision d'augmentation de l'ordre de 7%).

Les taux de fiscalité directe ne devraient pas évoluer pour 2023, néanmoins l'augmentation des bases (7%) créera une recette en augmentation de l'ordre de 10%.

Au même titre que les années passées et grâce aux nouvelles constructions récentes sur Tonnay-Charente, les recettes liées à l'urbanisme devraient se maintenir élevées, même si cela devrait être les dernières années à ce niveau.

Il est important de rappeler que le nombre de foyers imposables est plus faible à Tonnay-Charente que dans de nombreuses communes, le revenu médian y étant plutôt faible même si en légère progression actuellement.

Les droits de Mutation à titre onéreux (DTMO) devraient rester à un niveau élevé du fait du dynamisme de l'urbanisme communal et des différents projets d'aménagement en cours.

La TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) devrait diminuer (-25%) de par la mise en place du nouveau Règlement Local de Publicité rendant plus stricte le nombre et la surface d'enseignes sur notre territoire.

L'Attribution de Compensation (AC), calculée en fonction des transferts de compétences entre la CARO et chaque commune, continuera de baisser en 2023 pour Tonnay-Charente.

En effet, les transferts de compétences peuvent avoir les conséquences budgétaires suivantes :

- Soit une baisse des coûts de fonctionnement pour la Commune : la compétence transférée est exercée directement par la CARO mais le coût de l'exercice de cette compétence est amputé dans le montant de l'Attribution de Compensation. Cette Attribution, qui était de 449 886 € en 2022, sera en 2023 inférieure à 440 000€.

- Soit une refacturation à la CARO quand l'exercice de la compétence transférée est effectué par les services municipaux pour le compte de la CARO. C'est le cas de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines ». La recette perçue chaque année est variable et dépend des travaux engagés sur la commune. Elle peut représenter entre 20 000 à 70 000€.

Les tarifs des différents services municipaux (périscolaire, cantine, redevances d'occupation du domaine public) ont soit été laissés à l'identique, soit été augmentés fin 2022 (location de salles, piscine, funéraire), afin de prendre en compte une partie de l'inflation mais en ayant toujours le souci de préservation du pouvoir d'achat des usagers.

Concernant la tarification du périscolaire et de la cantine, un projet est en cours d'étude autour d'une tarification sociale afin de proposer des tarifs différents aux familles, basés sur le quotient familial de la CAF. Il s'agit donc d'une tarification progressive avec une mise en œuvre en septembre 2023.

Les autres recettes d'exploitation sont maintenues globalement au même niveau car il n'y a pas de changements significatifs envisagés.

## **B. En section d'investissement**

### **1. Pour les dépenses**

La Commune s'est engagée à s'inscrire dans une dynamique de programmation pluriannuelle d'Investissements. Les réunions budgétaires et la commission finance ont travaillé en ce sens.

Ce fonctionnement sera utile à la mise en œuvre des projets structurants tel que les grands projets de la commune, qu'il s'agisse du pont suspendu, de la réhabilitation d'une école et de voirie.

Une programmation pluriannuelle permettra aussi de maintenir la qualité des voiries communales (réfection de rues, renouvellement des matériels et engins d'entretien des voiries), ou d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments municipaux et ainsi de réduire les dépenses de fonctionnement (baisse des consommations d'énergies).

Dans les dépenses incontournables de 2023, il peut être cité :

- L'obligation de démolition/reconstruction de l'école maternelle Plaisance du fait de fissures importantes sur le bâti survenues à l'été dernier et nécessitant la délocalisation de 2 classes de l'école.  
Ces travaux estimés à près de 1 million d'euros sont donc prioritaires pour le bien-être de tous. L'année budgétaire 2023 sera donc impactée de 654 000€ de travaux sur cette école.
- L'achat du cabinet médical rue des Poilus pour 230 000€
- La suite des travaux de la maison de santé pour 270 400€
- La continuité des études du pont suspendu pour 63 000€
- Les travaux de la rue Tarif pour 245 000€

Sans rentrer dans une liste exhaustive des dépenses d'investissement restant pour l'année 2023, vous trouverez ci-dessous les principaux projets ou thématiques envisagés pour la somme de 517 000€.

- Remplacement de la chaudière de l'Hôtel de ville
- Réaménagement du rez-de-chaussée de la Mairie
- Etude structurelle / réhabilitation des colonnes de la mairie et des pavillons
- Réhabilitation du filtre à sable de la piscine
- Réhabilitation de différents bâtiments (vestiaires espaces verts, étanchéité du toit du complexe, ...)
- Travaux permettant une amélioration énergétique des bâtiments (relamping, isolation, ...)

Suivant les résultats du compte administratif 2022, des travaux complémentaires pourront être programmés.

Enfin, la Commune continuera de se désendetter en 2023.

L'absence de gros emprunt sur les derniers exercices budgétaires continuera de réduire significativement la part des dépenses en remboursement de capital.

## **2. Pour les recettes**

L'important désendettement de la Commune permet de dégager des marges de manœuvre budgétaire pour les investissements.

Toutefois, il est prévu de recourir à un emprunt sur 2023, à hauteur de 368 000€ afin de pouvoir continuer un investissement raisonnable et un maintien à minima du patrimoine de la commune.

L'objectif principal est de financer les opérations d'investissement par les subventions et l'autofinancement (= excédent de fonctionnement issu des comptes de 2022 et des recettes d'investissement 2023).

Ainsi, le dynamisme de l'urbanisme communal devrait permettre de maintenir, pour cette année encore, un niveau relativement élevé de recettes pour la collectivité (taxe d'aménagement) dans ce domaine.

Concernant les subventions, la collectivité a déjà sollicité différents partenaires pour obtenir des subventions pour ses projets 2023 : Conseil Départemental de Charente-Maritime, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, Région Nouvelle Aquitaine, Etat (DETR, DSIL, fonds verts, fonds DRAC...).

Pour l'école maternelle Plaisance, la réhabilitation de la rue Tarif ou la réhabilitation des colonnes de la mairie, la DETR, la DSIL mais aussi des subventions auprès du Département et de la Région ont été sollicitées. La commune reste en attente des arrêtés d'attributions pour pouvoir les inscrire au budget prévisionnel.

D'autres sollicitations pourront être effectuées en fonction des opportunités et des arbitrages budgétaires.



Un fonds de concours continuera d'être sollicité auprès de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan pour des opérations d'investissement.

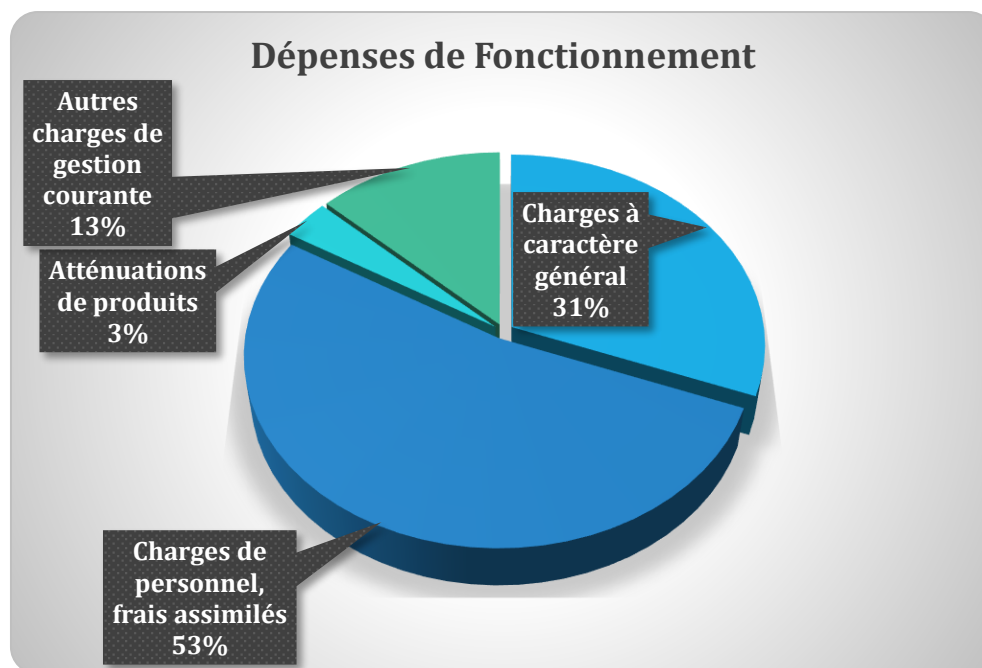
### III. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN CHIFFRES

#### A. Dépenses de fonctionnement

Ci-dessous la proposition du budget 2023 mise en comparaison avec le budget 2022.

Chap.	Libellé	Budget 2022	Budget 2023	Ecart en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	1 958 654,00 €	2 209 476,35 €	250 822,35 €	12,8%
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 341 500,00 €	3 793 623,59 €	452 123,59 €	13,5%
014	Atténuations de produits	235 000,00 €	240 900,00 €	5 900,00 €	2,5%
65	Autres charges de gestion courante	1 048 748,00 €	935 427,00 €	- 113 321,00 €	-10,8%
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	- €	- €	- €	
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>6 583 902,00 €</b>	<b>7 179 426,94 €</b>	<b>595 524,94 €</b>	<b>9,0%</b>
66	Charges financières	60 680,53 €	71 051,18 €	10 370,65 €	17,1%
67	Charges exceptionnelles	14 000,00 €	9 000,00 €	- 5 000,00 €	-35,7%
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	13 301,00 €	2 200,00 €	- 11 101,00 €	-83,5%
022	Dépenses imprévues	30 000,00 €			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>6 701 883,53 €</b>	<b>7 261 678,12 €</b>	<b>559 794,59 €</b>	<b>8,4%</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 424 082,53 €	1 667 659,07 €	243 576,54 €	17,1%
042	Operations d'ordre transfert entre sections	276 616,76 €	357 766,04 €	81 149,28 €	29,3%
043	Opération d'ordre intérieur de la section (5)	- €	- €	- €	
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 700 699,29 €</b>	<b>2 025 425,11 €</b>	<b>324 725,82 €</b>	<b>19,1%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 402 582,82 €</b>	<b>9 287 103,23 €</b>	<b>884 520,41 €</b>	<b>10,5%</b>

Un point de détail sur les dépenses courantes de fonctionnement :



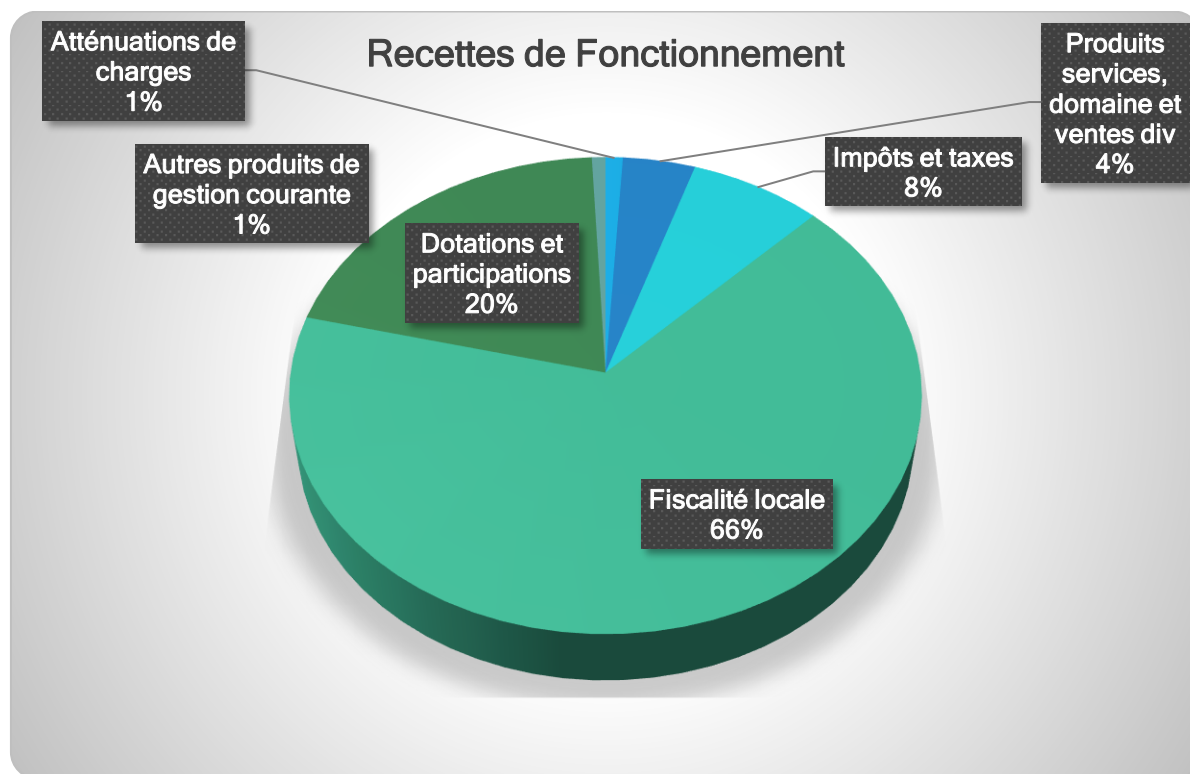
## B. Recettes de fonctionnement

Ci-dessous la proposition du budget 2023 mise en comparaison avec le budget 2022.

Chap.	Libellé	Budget 2022	Budget 2023	Ecart en €	Evolution en %
013	Atténuations de charges	36 200,00 €	70 000,00 €	33 800,00 €	93,4%
70	Produits services, domaine et ventes div	221 950,00 €	293 391,00 €	71 441,00 €	32,2%
73	Impôts et taxes	568 000,00 €	537 439,44 €	- 30 560,56 €	-5,4%
731	Fiscalité locale	4 285 100,00 €	4 803 100,00 €	518 000,00 €	12,1%
74	Dotations et participations	1 564 100,00 €	1 475 382,00 €	- 88 718,00 €	-5,7%
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00 €	55 100,00 €	5 100,00 €	10,2%
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>6 725 350,00 €</b>	<b>7 234 412,44 €</b>	509 062,44 €	7,6%
76	Produits financiers	- €	- €	- €	
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	- €	13 301,00 €	13 301,00 €	
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>6 725 350,00 €</b>	<b>7 247 713,44 €</b>	522 363,44 €	7,8%
042	Opération d'ordre transfert entre sections (5)	38 000,00 €	49 900,00 €	11 900,00 €	31,3%
043	Opération d'ordre intérieur de la section (5)	- €	- €	- €	
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>38 000,00 €</b>	<b>49 900,00 €</b>	11 900,00 €	31,3%

Résultat reporté	1 639 232,82 €	1 989 489,79 €	350 256,97 €	21,4%
<b>TOTAL</b>	<b>8 402 582,82 €</b>	<b>9 287 103,23 €</b>	884 520,41 €	10,5%

Un point de détail sur les recettes de fonctionnement :



### C. Dépenses d'investissement

Ci-dessous la proposition du budget 2023 mise en comparaison avec le budget 2022.

Chap.	Libellé	TOTAL (RAR +BP2022)	RAR 2022	Budget 2023 Proposition	TOTAL (RAR +BP2023)	Ecart en €	Evolution en %
20	Immobilisations incorporelles	68 925,00 €	375 409,44 €	456 360,00 €	831 769,44 €	762 844,44 €	1106,8%
204	Subventions d'équipement versées	15 000,00 €	- €	35 567,59 €	35 567,59 €	20 567,59 €	137,1%
21	Immobilisations corporelles	206 950,00 €	273 999,56 €	1 678 936,41 €	1 952 935,97 €	1 745 985,97 €	843,7%
23	Immobilisation en cours		1 022 089,98 €	240 460,00 €		- €	
	Total des opérations d'équipement	3 933 899,73 €			- €	- 3 933 899,73 €	-100,0%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS</b>		<b>5 629 931,73 €</b>	<b>1 671 498,98 €</b>	<b>2 411 324,00 €</b>	<b>4 082 822,98 €</b>	<b>- 1 547 108,75 €</b>	<b>-27,5%</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €			- €	- €	
13	Subventions d'investissement	- €			- €	- €	
16	Emprunts et dettes assimilées	556 653,17 €		614 539,11 €	614 539,11 €	57 885,94 €	10,4%
18	Compte de liaison : affectât (BA régie)	- €			- €	- €	
26	Participât <sup>u</sup> et créances rattachées	- €			- €	- €	
27	Autres immobilisations financières	- €		230,00 €	230,00 €	230,00 €	
20	Dépenses imprévues	30 000,00 €			- €	- 30 000,00 €	-100,0%
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>586 653,17 €</b>	<b>- €</b>	<b>614 769,11 €</b>	<b>614 769,11 €</b>	<b>28 115,94 €</b>	<b>4,8%</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	- €			- €	- €	
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>6 216 584,90 €</b>	<b>1 671 498,98 €</b>	<b>3 026 093,11 €</b>	<b>4 697 592,09 €</b>	<b>- 1 518 992,81 €</b>	<b>-24,4%</b>
40	Opérât <sup>o</sup> ordre transfert entre sections (4)	38 000,00 €		49 900,00 €	49 900,00 €	11 900,00 €	31,3%
41	Opérations patrimoniales (4)	49 937,00 €		118 248,00 €	118 248,00 €	68 311,00 €	136,8%
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>87 937,00 €</b>		<b>168 148,00 €</b>	<b>168 148,00 €</b>	<b>80 211,00 €</b>	<b>91,2%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 304 521,90 €</b>	<b>1 671 498,98 €</b>	<b>3 194 241,11 €</b>	<b>4 865 740,09 €</b>	<b>- 1 438 781,81 €</b>	<b>-22,8%</b>
Solde d'exécution reporté		938 585,89 €			- €	- 938 585,89 €	
		<b>7 243 107,79 €</b>	<b>1 671 498,98 €</b>	<b>3 194 241,11 €</b>	<b>4 865 740,09 €</b>	<b>- 2 377 367,70 €</b>	<b>-32,8%</b>

## D. Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	TOTAL (RAR +BP2022)	RAR 2022	Budget 2023 Proposition	TOTAL (RAR +BP2023)	Ecart en €	Evolution en %
13	Subventions d'investissement	1 387 151,00 €	960 857,46 €	242 568,00 €	1 203 425,46 €	- 183 725,54 €	-13,2%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 012 700,24 €		368 000,00 €	368 000,00 €	- 644 700,24 €	-63,7%
21	Immobilisations incorporelles					- €	#DIV/0!
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 433 557,24 €</b>	<b>960 857,46 €</b>	<b>610 568,00 €</b>	<b>1 571 425,46 €</b>	<b>- 862 131,78 €</b>	<b>-35,4%</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	441 349,64 €		440 000,00 €	440 000,00 €	- 1 349,64 €	-0,3%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 212 407,62 €		594 120,38 €	594 120,38 €	- 618 287,24 €	-51,0%
138	Autres subvent" invest. Nontransf.	- €			- €	- €	#DIV/0!
165	Dépôts et cautionnements reçus	- €			- €	- €	#DIV/0!
18	Compte de liaison : affectât" (BA,régie)	- €			- €	- €	#DIV/0!
26	Participât" et créances rattachées	- €			- €	- €	#DIV/0!
27	Autres immobilisations financières	- €			- €	- €	#DIV/0!
24	Produits des cessions d'immobilisations	- €			- €	- €	#DIV/0!
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 653 757,26 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 034 120,38 €</b>	<b>1 034 120,38 €</b>	<b>- 619 636,88 €</b>	<b>-37,5%</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 087 314,50 €</b>	<b>960 857,46 €</b>	<b>1 644 688,38 €</b>	<b>2 605 545,84 €</b>	<b>- 1 481 768,66 €</b>	<b>-36,3%</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 424 082,53 €		1 667 659,07 €	1 667 659,07 €	243 576,54 €	17,1%
040	Opération d'ordre	276 616,76 €		357 766,04 €	357 766,04 €	81 149,28 €	29,3%
041	Opération de transfert	49 937,00 €		118 248,00 €	118 248,00 €	68 311,00 €	136,8%
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 750 636,29 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 143 673,11 €</b>	<b>2 143 673,11 €</b>	<b>393 036,82 €</b>	<b>22,5%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 837 950,79 €</b>	<b>960 857,46 €</b>	<b>3 788 361,49 €</b>	<b>4 749 218,95 €</b>	<b>- 1 088 731,84 €</b>	<b>-18,6%</b>
<b>Solde d'exécution reporté</b>			<b>116 521,14 €</b>		<b>4 865 740,09 €</b>		

## IV. MONTANT DU BUDGET CONSOLIDÉ

La commune de TONNAY-CHARENTE n'a pas de budget annexe. Le montant du budget consolidé est donc celui du budget principal, ci-dessus présenté.

## V. CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS ET LE CAS ÉCHÉANT DE FONCTIONNEMENT PLURIANNUELS

Il n'y a pas encore de programme pluriannuel de délibéré.

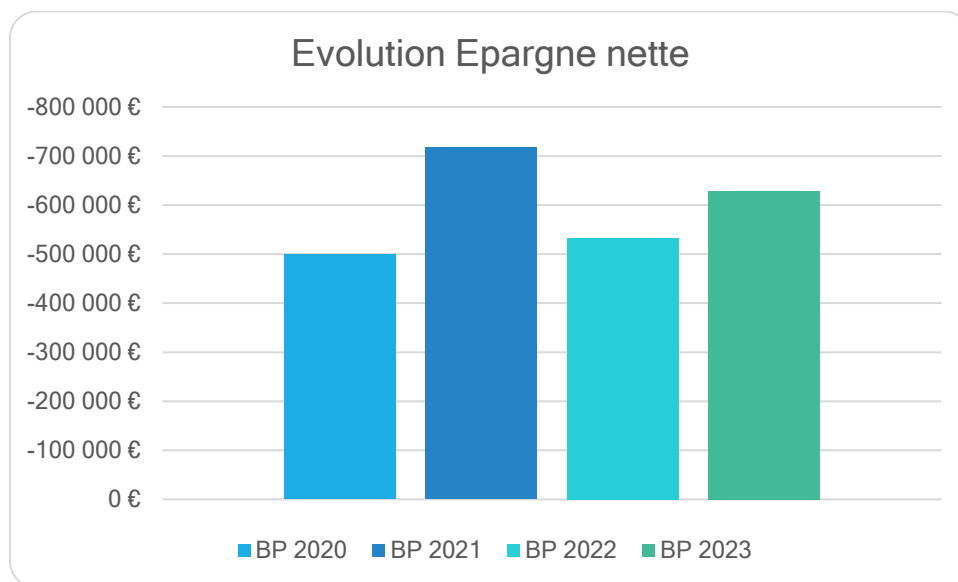
Néanmoins, la commune travaille sur la base d'un plan pluriannuel afin d'avoir une vision d'ensemble des dépenses à venir, lorsque celles-ci sont connues.

## VI. LES RATIOS

### A. Niveau des épargnes brute et nette

Libellé		BP 2022	BP 2023
013	Atténuations de charges	36 200,00 €	70 000,00 €
70	Produits services, domaine et ventes div	221 950,00 €	293 391,00 €
73	Impôts et taxes	4 853 100,00 €	537 439,44 €
731	Fiscalité locale		4 803 100,00 €
74	Dotations et participations	1 564 100,00 €	1 475 382,00 €
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00 €	55 100,00 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>6 725 350,00 €</b>	<b>7 234 412,44 €</b>
78	Reprises provisions semi-budgétaires	- €	13 301,00 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>6 725 350,00 €</b>	<b>7 247 713,44 €</b>
11	Charges à caractère général	1 958 654,00 €	2 209 476,35 €
12	Charges de personnel, frais assimilés	3 341 500,00 €	3 793 623,59 €
14	Atténuations de produits	235 000,00 €	240 900,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 048 748,00 €	935 427,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>6 583 902,00 €</b>	<b>7 179 426,94 €</b>
66	Charges financières	60 680,53 €	71 051,18 €
67	Charges exceptionnelles	14 000,00 €	9 000,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	13 301,00 €	2 200,00 €
022	Dépenses imprévues	30 000,00 €	- €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>6 701 883,53 €</b>	<b>7 261 678,12 €</b>
<b>Epargne brute = RRF - DRF</b>		<b>23 466,47 €</b>	<b>- 13 964,68 €</b>

Capital remboursé	556 653,17 €	614 539,11 €
<b>Epargne nette = EB - remboursement du capital, avant reprise anticipée du résultat</b>	<b>- 533 186,70 €</b>	<b>- 628 503,79 €</b>



Pour rappel, l'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

## B. Niveau d'endettement de la collectivité

<b>Capital Restant Dû (CRD) au 01.01.2023</b>	3 629 115.86€
<b>Capital remboursé en 2023</b>	614 539.11€
<b>CRD théorique au 31.12.2023</b>	3 014 576.75€

## C. Capacité de désendettement

Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 3 629 115€  
 Capacité d'Autofinancement : 1 313 824€ au 31.12.22  
 Capacité de désendettement au 31.12.23 : 2,7 années

## D. Niveau des taux d'imposition

	2020	2021	2022	2023
<b>Taxe d'habitation</b>	11,87%	11.87%	11.87%	11.87%
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	19,48%	Taux départemental : <b>21,50%</b> Taux communal : <b>20,48%</b> Donc taux appliqué aux contribuables = <b>41,98%</b>	41.98%	41.98%
<b>Taxe foncière sur les propriétés non-bâties</b>	40,43%	40,43%	40.43%	40.43%

## E. Principaux ratios

<b>RATIOS</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Moyenne de la strate 5 000 à 10 000 hab.</b>
Dépenses réelles de fonctionnement/population	859.67	944
Recettes réelles de fonctionnement/population	869.23	1158
Dépenses d'équipement brut/population	309.36	298
Encours de la dette/population	435.25	796
DGF/population	145.96	154
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	52.43%	57.6
Dép. de fonct et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	107.21%	88.7
Dép. équipement brut/recettes réelles de fonct.	35.56%	25.7



## F. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Voici l'évolution des charges de personnel – 012, en corrélation avec les effectifs en équivalent temps plein (ETP).

	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>
<b>Charges de personnel</b>	3 434 720€	3 341 500€	3 758 224€
<b>Agents titulaires en ETP (au 1<sup>er</sup> janv.)</b>	70,54	70.78	72.98